

sent pas avoir été jamais bien précises, comme en témoignent les anciens titres (1).

La plus considérable partie de cette circonscription dépendait de *Riorges* et en fut distraite en 1858, pour constituer la nouvelle paroisse, par Mgr le cardinal *de Bonald*, archevêque de *Lyon*, cédant aux vœux des habitants et aux sollicitations du titulaire de *Riorges*, M. l'abbé *Corgié*. — M. le curé constatait que l'agglomération du faubourg *Mulsant*, distant de plus de trois kilomètres de son église, échappait de plus en plus à

(1) Les papiers terriers du milieu du xvii<sup>e</sup> siècle montrent qu'à cette époque les limites des deux paroisses semblaient assez exactement figurées par une ligne droite qui, partant du quartier *du Pilory*, vers *la Porte d'Or*, au nord-ouest de la ville, traversait la vaste plaine dite *des Etangs* ou *du Marais*, pour aboutir à la maison haute et basse du sieur *Papon*, escuyer, seigneur de *Matorge*, sise au lieu *des Popets*, anciennement de *Champ-Follet* et joignant le chemin de *Beaulieu à Cornure* et au *Temple*. (*Popet* marchand de *Roanne* vers 1670). Cette ligne était coupée par la route de *Beaulieu au port d'Aiguilly* et suivait à peu de distance le chemin voisin de *Roanne à Saint-Romain*. Elle laissait à droite, comme relevant de la paroisse *Saint-Etienne*, les territoires de *Saint-Julien*, des *grands et petits Pontets*, de *Petetin de Terressus*, des *Chipottes*, la prairie et les varennes des deux rives d'*Oudan*, depuis le gué du *Pont Marchat* jusqu'à la planche *Chalumet*, et, en revenant vers *Riorges*, les territoires *des Egaux*, de *la Coste* et de *la Font de Boccuy (Baucueil)* des *Girardières*, du *Perrier Roucher*, partie de *l'Essard du Grand-Marais* des dames religieuses de *Beaulieu* et partie *des Popets*. Si l'on réfléchit qu'outre ces vastes plaines (et jusqu'en 1803 époque de la création de la succursale de N. D. des *Victoires*) la paroisse *Saint-Etienne* comprenait encore la Ville toute entière jusqu'à la Loire, on ne s'explique l'excessive étendue de cette circonscription que par l'état de solitude des territoires susdits, presque tous couverts d'étangs ou de marécages dont quelques-uns étaient de fort grande étendue, notamment celui de *la Girarde* (de la famille *Clavandier*) les *Etangs Butaud*, des *Bruyères* et du *Grand-Marais*.....